

FÊTE DE LA PIERRE

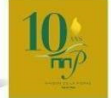
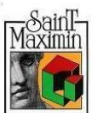
08-09 JUIN

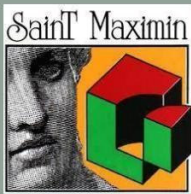
À LA MAISON DE LA PIERRE

DOSSIER
D'INSCRIPTION

CONCOURS SCULPTURE AMATEURS

THÈME 2024
JEUX D'ENFANTS





LA RENCONTRE DES GRADINES

Vous êtes **sculpteur amateur ou en cours d'apprentissage** ? Vous aimez le contact avec le public et souhaitez partager votre expérience avec d'autres sculpteurs ?

La Commune de Saint-Maximin et la Maison de la pierre vous proposent de participer au **concours de sculpture "La rencontre des gradines"**.

Au cours d'un week-end festif et convivial, les carrières du Sud de l'Oise et leur célèbre pierre calcaire seront à l'honneur !

Installé au cœur du site de la Maison de la pierre, chacun pourra pratiquer cet art millénaire et laisser libre cours à son imagination...

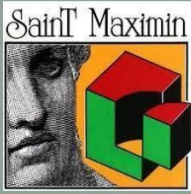
A vos gradines !

Jeux d'enfants

"Le jeu est l'activité principale de l'enfance et répond à son besoin de regarder, toucher, feuilleter, expérimenter, inventer, imaginer, apprendre, exprimer, communiquer, créer, rêver..."

-Imma Marin-

Ces mots d'Imma Marin capturent magnifiquement l'essence de l'enfance. Le jeu est bien plus simple qu'un divertissement ; c'est un moyen essentiel pour les enfants d'explorer le monde, de développer leur créativité et d'apprendre. Que ce soit en construisant des châteaux de sable, en jouant à cache-cache ou en inventant des histoires fantastiques, le jeu est un compagnon fidèle de l'enfance



LA RENCONTRE DES GRADINES

Règlement du concours de sculpture sur pierre

Article 1 : le thème

Le thème du concours 2024 sera : « Jeux d'enfants » (sans limite de zone géographique ou de style artistique).

Article 2 : participants

Le concours est ouvert à tous les sculpteurs amateurs et apprenants. Les enfants de plus de 12 ans peuvent participer selon les mêmes conditions que les concourants adultes. Les mineurs devront être obligatoirement être accompagnés durant toute la durée du concours d'un tuteur légal.

Article 3 : cadre d'inspiration

La Commune de Saint-Maximin, en partenariat avec la Maison de la pierre (= les organisateurs), fournit un bloc de pierre fine tendre type banc de Saint-Leu ou banc de Saint-Vaast, de dimension 30 x 30 x 40 cm (= 65 kg).

N'oubliez pas que nous sommes au cœur des carrières qui ont construit Paris !

La pierre doit être travaillée dans sa globalité (bas-relief, haut-relief ou ronde bosse avec l'obligation de travailler à minima 4 faces), le tout en laissant totalement place à votre créativité !

Article 4 : déroulement / conditions de travail

Pour leurs participations et leurs animations, l'ensemble des sculpteurs sont soutenus par les organisateurs qui leur apportent :

- Un accueil et un suivi chaleureux ;
- Un poste de travail confortable sous abri. Le poste de travail comprend une selle de sculpteur d'une hauteur de 90cm, une table et une chaise.

A chacun de prévoir le matériel nécessaire pour se mettre à hauteur ;

- Un bloc de pierre de qualité pour le concours ;
- Un compresseur sera mis à disposition pour souffler et nettoyer la sculpture avant la présentation au jury.

Les sculpteurs disposeront de 19h pour réaliser leur œuvre. Ils seront libres de gérer ce temps à leur convenance (pause déjeuner, interaction avec les visiteurs...) :

- Samedi 8 juin de 9h à 19h ;
- Dimanche 9 juin de 8h30 à 17h30.

L'utilisation d'outillage mécanique, pneumatique et électrique n'est pas autorisé durant toute la durée du concours.

Le port d'équipements de protection individuel est obligatoire (chaussures de sécurité, lunettes de protection...).

Les participants s'engagent à une présence permettant le bon achèvement de leurs sculptures.

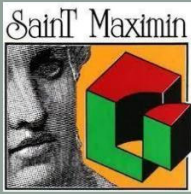
Article 5 : le jury

Le comité de sélection est composé de professionnels du monde de la pierre.

Il sélectionne les candidatures sur dossier (cf. art. 7) en fonction des critères suivants :

1. Qualité de l'étude du motif ;
2. Respect du thème et du cadre d'inspiration.

Les candidats seront informés au plus tard 15 jours avant la manifestation de leur participation, ou non, au concours. Une vingtaine de participants au maximum sera sélectionné.



LA RENCONTRE DES GRADINES

Le jury du concours sera composé des membres du comité de sélection, de professionnels de la pierre et de personnalités du Grand Bassin Creillois.

Le jury notera sur place les œuvres réalisés avec les critères suivants : fidélité au projet présenté, qualité de la touche et des finitions, qualité et originalité de l'expression.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 6 : les prix

Le concours est doté de plusieurs prix : 3 sont attribués par le jury et 1 par le public.

- Gradine d'or : un bon d'achat d'une valeur de 1000 €
- Gradine d'argent : un bon d'achat d'une valeur de 500 €
- Gradine de bronze : un bon d'achat d'une valeur de 250 €
- Gradine d'honneur (décerné par le public) : un sac d'outillage d'une valeur de 250€ offert par notre partenaire le Groupe DEROGNAT

Le public pourra voter le dimanche de 14h à 17h30. A ces fins, une urne sera mise à sa disposition. Dans le cas où des participants se retrouveraient exæquo pour l'attribution du prix du public, celui-ci sera attribué par tirage au sort.

Dans une même catégorie, en cas d'ex-aequo, il y aura tirage au sort.

Exemple : deux participants ont le même nombre de points pour la Gradine d'or : le concourant tiré au sort reçoit la Gradine d'or et l'autre devient d'office Gradine d'argent.

La remise des prix aura lieu le dimanche à 18h, sur le site du concours.

Les sculptures primées resteront sur le territoire de Saint-Maximin jusqu'au 3 novembre 2024 afin d'y être exposées dans des lieux accueillant du public.

Toute œuvre non récupérée avant le 7 novembre deviendra la propriété de la Commune de Saint-Maximin et de la Maison de la pierre.

Tous les participants du concours de sculpture "La rencontre des gradines" se verront remettre à la remise des prix un bloc de même qualité que celui utilisé pour le concours pour leur usage personnel (dimension 30 x 30 x 40 cm).

Article 7 : dossier artistique

Il est demandé à toute personne souhaitant participer au concours de sculpture de :

- Présenter en quelques lignes le projet qu'elle souhaite réaliser sur la thématique ;
- L'accompagner d'un minimum de 4 photographies d'une maquette préparatoire attestant qu'il en est l'auteur (et non une copie) ;

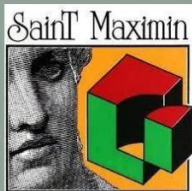
Article 8 : l'assurance

La Commune de Saint-Maximin a souscrit une assurance « responsabilité civile » auprès d'une compagnie notoirement solvable.

Article 9 : intendance

Les repas de la journée du samedi et du dimanche midi seront offerts aux participants par les organisateurs.

Il sera également proposé un hébergement pour le samedi soir, pour l'ensemble des participants en ayant préalablement fait la demande (au-delà de 50 km de leur domicile).



LA RENCONTRE DES GRADINES

Si toutefois cette solution d'hébergement ne convenait pas, les participants seront invités à prendre contact auprès de Creil Sud Oise tourisme qui les conseillera au mieux (bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr / 03.75.19.01.70). Ce changement sera aux frais des sculpteurs.

Les sculpteurs prendront à leur charge les autres frais occasionnés par la participation à ce concours.

Les frais de séjour et de repas des personnes accompagnatrices ne seront pas pris en charge par la structure organisatrice.

Les sculpteurs seront accueillis sur le site du concours, à partir de 9h le samedi matin, avec une collation.

Article 10 : droit à l'image

Tout participant au concours de sculpture autorise la Commune de Saint-Maximin et Maison de la pierre à utiliser le droit à l'image des sculptures et des intervenants.

Article 11 : caution

Chaque candidat sélectionné devra remettre un chèque de caution de 100€ (non encaissé) à l'ordre du Trésor public lorsqu'il recevra la confirmation de sa participation au concours suite à la sélection des projets.

Ce chèque sera rendu intégralement après participation au concours de sculpture.

En cas de sélection non suivie de participation : dans le cas où le sculpteur ne pourrait réaliser son œuvre par absentéisme, ou d'autres raisons (à l'exception de raison médicale justifiée), le contrat d'engagement sera rompu immédiatement, ce qui signifie l'encaissement du chèque (afin de couvrir les dépenses engagées).

Article 12 : inscription

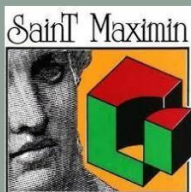
Pièces à envoyer à nouara@maisondelapierre.fr en version numérique pour l'inscription :

- La fiche d'inscription dûment remplie ;
- Une photo récente de l'artiste pour la présentation sous stand ;
- La présentation accompagnée de 4 photographies à minima de la maquette préparatoire du projet envisagé dans le cadre du thème de ce concours ;

Date limite d'envoi des dossiers de candidature : **15 mai 2024.**

Pour tous renseignements complémentaires.

Nouara LEBACHICHE
Maison de la pierre du Sud de l'Oise
22, rue Jean Jaurès 60740 SAINT-MAXIMIN
nouara@maisondelapierre-oise.fr
03 44 61 76 81



FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

.....

Prénom :

.....

Adresse :

.....

Tél :

.....

Mail :

.....

Je réside à plus de 50 km et souhaite être hébergé.

Je soussigné(e) accepte sans réserve le règlement du concours et m'engage à participer à la rencontre des gradines si ma candidature est sélectionnée.

Fait à _____ Le _____

Signature :

A retourner à Nouara LEBACHICHE
Maison de la pierre du Sud de l'Oise
2, rue Jean Jaurès 60740 SAINT-MAXIMIN
nouara@maisondelapierre-oise.fr
03 44 61 76 81

POUR VENIR, RIEN DE PLUS SIMPLE !

En autocar

- > Paris : 1h (60 km)
- > Lille : 2h30 (180 km)
- > Amiens : 1h40 (110 km)
- > Rouen : 2h40 (140 km)
- > Reims : 2h30 (140 km)

Autoroutes

- > A1 Sortie n°8 Senlis : 15 min (10 km)
- > A16 Sortie n°14 Beauvais : 20 min (15 km)

Stationnements

- > Parking place du 8 mai 1945 (Coord. GPS : 49.220567 – 2.446237) > Parking 15 rue Jean Jaurès (Coord. GPS : 49.22246 – 2.44286) > Dépose-minute devant laMaison de la Pierre

En train

- > Paris – Creil : 30 min (25 trajets / jour)
- > Paris – Chantilly : 25 min (25 trajets / jour)


En bus (Arrêt « Mairie »)

- > Creil - Chantilly (ligne 4) : 40 min
- > Creil - Saint-Leu-d'Esserent (lignes D, Émeraude et Ambre) : 30 min





MAISON DE LA PIERRE
Sud de l'Oise

22 rue Jean Jaurès - 60740 Saint-Maximin
bienvenue@maisondelapierre-oise.fr
03 44 61 18 54
Retrouvez-nous sur  

www.maisondelapierre-oise.fr

CREIL SUD OISE TOURISME EPIC / ASSURANCE : SMACL ASSURANCES N° CONTRAT 286495 / G RUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT 0549325656 / SIRET : 83421278900038 R.C.S COMPIÈGNE / CODE APE : 7990Z / N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 64834212789 / N° D'IMMATRICULATION : IM060180001 / GARANTIE FINANCIÈRE : APST 15 AVENUE CARNOT 75017 PARIS / SIÈGE SOCIAL : 6 AVENUE JULES UHRY 60100 CREIL

